

du bilan et de la répartition du capital. A propos de cette partie des propositions, je pense que la Chambre aimerait étudier le bill avant d'entrer dans les détails de l'agencement du bilan et du capital. Il y aura en outre quelques changements de peu d'importance et d'ordre formel.

M. Macdonnell: Monsieur le président, cette loi est en vigueur depuis plusieurs années. Je pense que le comité est d'avis qu'elle a bien atteint le but visé. Quoique de nombreuses circonstances se soient combinées pour réduire le pourcentage de la population qui s'occupe d'agriculture, nous reconnaissons tous, je crois, que l'agriculture est doublement importante, tout d'abord par son apport matériel, sur lequel je reviendrai dans quelques instants, et ensuite parce que ceux qui vivent sur la ferme, ceux qui possèdent cet élément stabilisateur dans leur existence, représentent une partie extrêmement importante de la population. Je pense qu'il n'est pas souhaitable que leur nombre diminue trop. J'espère qu'avec le temps les circonstances amélioreront la situation. Il ne faut pas oublier qu'une bonne partie du travail qui se faisait autrefois sur la ferme se fait maintenant dans les usines et qu'un homme peut produire la même quantité de vivres qui exigeait autrefois dix hommes. Cependant, j'estime extrêmement importante une mesure comme celle-ci, qui est destinée à aider ceux qui s'occupent présentement d'agriculture et, ce qui est encore plus important, qui est propre à pousser d'autres personnes à s'adonner à cette activité.

La Commission s'est bien acquittée de sa tâche et je pense qu'elle a mérité notre confiance. Les pertes ont été faibles. On nous demande maintenant d'étendre les pouvoirs de la Commission et de relever le montant et le pourcentage du prêt. Je pense que nous pouvons dire que nous accordons ces pouvoirs à des hommes qui, au cours de plusieurs années, ont montré qu'ils étaient compétents et qu'ils méritaient qu'on leur confie ces pouvoirs. Il y a certaines questions de détail que nous voudrions poser à propos de modifications d'ordre administratif, de changements dans la capitalisation,—il y avait aussi certaines questions spéciales au sujet des prêts aux pêcheurs,—et le reste. Mais comme d'autres membres du comité aimeraient peut-être faire des remarques d'ordre général,—et je sais que certains d'entre eux sont probablement plus au courant de l'industrie que moi,—je me contenterai de répéter qu'à mon avis il s'agit d'une mesure très importante. Nous voyons depuis près de trente ans l'œuvre des gens qui sont chargés d'appliquer cette mesure, dont les résultats nous poussent à proroger les pouvoirs prévus par cette loi de façon qu'à l'avenir elle puisse, si pos-

sible, se révéler encore plus utile que par le passé.

M. Herridge: Monsieur le président, je me suis toujours intéressé au crédit agricole parce que j'ai grandement confiance dans l'essor agricole, surtout en ce moment, des régions en voie de colonisation dans notre pays. Je pense que l'expérience a démontré le besoin de crédits agricoles comportant des prêts à long terme et un faible intérêt, en vue d'assurer une saine économie agricole dans n'importe quel pays.

Je m'intéresse d'une façon particulière à la résolution à l'étude parce qu'elle prévoit l'augmentation du montant maximum des prêts jusqu'à concurrence de \$15,000 et qu'elle permettra de consentir des prêts représentant jusqu'à 65 p. 100 de la valeur de la ferme. Je voudrais cependant faire quelques propositions, qui se fondent sur mon expérience, et aussi formuler certaines critiques.

Comme l'honorable préopinant, je reconnais parfaitement qu'au cours des trente dernières années, la Commission s'est bien acquittée de sa tâche et qu'elle a rempli un rôle utile dans l'essor agricole du Canada. Avant d'aller plus loin, je tiens à signaler clairement, monsieur le président, que je représente une catégorie spéciale de cultivateurs, qui doivent travailler douze mois par année, de 12 à 16 heures par jour, afin de gagner modestement leur vie; ce sont des gens qui utilisent plutôt la hache, la scie et le hoyau que le tracteur à pneus de caoutchouc ou la moissonneuse-batteuse. C'est au nom de ces cultivateurs que je parle ce soir.

Ma première critique et ma première proposition à propos de l'application de la loi, c'est que le service d'administration est un peu trop centralisé en Colombie-Britannique, surtout à la suite de l'expansion des dix ou quinze dernières années. Nous avons un bureau à New-Westminster où doit être adressée toute la correspondance et d'où tous les fonctionnaires doivent partir pour se rendre dans tous les coins de la Colombie-Britannique. La Commission ferait bien, à mon avis, de songer à établir, ne fût-ce que sur une échelle modeste, une ou deux succursales à l'intérieur et dans les parties septentrionales de la province. On a constaté, je crois, dans l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants que, pour assurer un service efficace, il faut recourir à ce moyen.

Le fait que l'administration est un peu trop centralisée et qu'il n'existe qu'un bureau en Colombie-Britannique, celui de New-Westminster, cause des inconvénients aux requérants et occasionne des retards inutiles. Le personnel ayant son quartier général à New-Westminster,—ce n'est pas lui qui en est